

Diffusion : Maire / Adjoints / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M (par mail après le CM)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 FEVRIER 2015 à 18 H 00**

Présents : MM Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Fäisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Mazellier, Menini, Michel, Michelon, Monge, Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Dolard (pouvoir à Noël), Jouve (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Chambert).

Secrétaire : Mme Durand.

Préambule :

O. PEVERELLI

Fait la lecture des décisions municipales.

R. COTTA

Demande que la présentation des marchés soit faite lors de la commission des travaux.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Décembre 2014 reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Désignation du secrétaire de séance : Josiane DURAND.

- Présentation par l'association De l'Aire du projet Kléber - Garibaldi.

Elisa présente le projet urbain qui commence sur les objectifs suite à la démolition ; ateliers (5 à 6).

Travail sur la végétalisation ; impliquer les services culturel, urbanistique, et le Centre Social ; blog pour la démarche (photos, témoignages, concertation...).

O. PEVERELLI

Travaux importants, place de la République, démolition de l'espace Garibaldi, engagements financiers forts, dossier déposé pour subventions sur la réhabilitation du Temple, OPAH en cours (dossiers déposés rue Kléber) : vision nouvelle en échéance à 2/3 ans. Le Teil reste dans le cadre de la politique de la ville (91 000 euros de financement : + 30 %).

Demande de financements pour la démarche de De l'Aire : Conseil Général, Conseil Régional, Rhône Helvie.

Réflexion avec les services de proximité : les commerces.

Démarche en direction des jeunes : projets qui touchent au bâti.

P. TOLFO

Il faut aller chercher des co-financements.

- Présentation par l'ADAPEÏ de l'établissement « L'Etoile du Berger » : annulée.

O. PEVERELLI

Lecture de la lettre de démission de ses fonctions d'Adjointe de Madame Carole DOLARD. Il est proposé de faire passer la dernière question de l'ordre du jour en premier.

- Election d'une nouvelle adjointe suite à une démission

Suite à la lettre en date du 14 Février 2015 de Madame Carole DOLARD portant sur sa volonté de démissionner de sa qualité d'adjointe pour des raisons familiales et professionnelles, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Pour appel, le nouvel adjoint élu, en remplacement de celui démissionnaire, prend place au dernier rang du tableau des adjoints, et chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang supérieur au sein du tableau.

La majorité municipale présente Madame GUILLOT Catherine pour lui succéder dans ses fonctions d'adjointe.

Vote à l'Unanimité

I - Finances

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2015

La loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat permet aux conseillers municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble ; il permet également au Maire de connaître les différentes propositions des conseillers sur les priorités de leurs choix budgétaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Il est joint à la présente note un document permettant aux membres de l'assemblée de connaître l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'étendue des projets structurants et importants de l'année 2015.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Présentation des propositions et orientations du budget 2015.

O. PEVERELLI

Nous avons su avoir une maîtrise de notre budget de fonctionnement. Il faut remercier l'ensemble de nos services, Jérémy, Sandrine et leurs équipes. Nous pouvons nous permettre aujourd'hui d'annoncer 4,8 millions d'euros d'investissement. Bien entendu dans ces 4,8 il n'y aura pas d'endettement supplémentaire. Certes nous ne sommes pas devenus riches mais nous avons des marges de manœuvre. Une dizaine de permis sur la zone « Entre Pont et Rhône », idem sur La Rotonde. Ce sont des recettes fiscales pour les communes, la Communauté de Communes Rhône Helvie et ce sont des emplois créés. Nous sommes dans nos objectifs, que nous avons décidés depuis 6 ans.

Sur le potentiel financier, nous avons un décalage car les revenus des Teillois sont modestes. Ce n'est pas pour rien si nous avons passé des accords avec EDF. C'est l'entreprise dans la région qui offre les meilleures rémunérations et c'est tant mieux. C'est donc une amélioration pour le potentiel financier de la commune. Nous continuons à développer les logements conventionnés qui nous semblent importants.

On peut rajouter aussi les 20 millions d'investissements privés entre la zone « Entre Pont et Rhône » et La Rotonde et cela va profiter aux entreprises locales. Ce sont aussi 7 millions d'euros qui vont être injectés par Ardèche Habitat : à La Violette 35 000 euros par logement, soit 3 millions d'euros pour la réhabilitation des logements, 2 millions d'euros pour l'ancienne gendarmerie (en cours de consultation). C'est aussi 2 millions d'euros pour une nouvelle résidence service.

Nous avons des engagements forts d'investissement.

Je rappelle que ce samedi a été signé le contrat de plan « Etat-Région » qui concrétise le projet de contournement nord du Teil. Le gros de l'investissement sera à partir de 2017 avec des retombées intéressantes pour les entreprises locales. Le Teil prend sa part sur le redressement économique. Nous sommes en mesure de le faire grâce aux partenariats et à une maîtrise budgétaire.

B. NOEL

Je rajouterai environ 3,5 millions d'euros sur la commune du Teil liés aux subventions données aux propriétaires pour réhabiliter leurs logements. Il y a 5 ou 6 ans, on se demandait comment faire venir les entreprises. Aujourd'hui, on se pose la question : où trouver des terrains ? C'est objectif, c'est concret et fondamental.

Sur la mutualisation, économiquement c'est important. C'est aussi un meilleur service public. Les services des collectivités se parlent et travaillent ensemble et c'est pour le plus grand bien de la population.

Y. CHAMBERT

Je suis surpris en lisant ce Débat d'Orientation Budgétaire par l'évolution, car voilà qu'on ferait des bénéfices pour une commune pauvre, c'est bien. Nous attendons le Compte Administratif pour voir ce qu'il en est. Au niveau de la politique nationale il y a des choses à dire. Les prévisions sont jugées positives pour notre gouvernement. J'aurais aimé avoir l'épargne nette et l'épargne brute pour avoir une réelle vision. Mais on peut se réjouir de cette gestion.

Le PUP normalement, il est payé par les investisseurs ?

O. PEVERELLI

C'est un investissement public payé par une entreprise privée.

Y. CHAMBERT

C'est un beau tour de force. Et les branchements plombs, ils sont payés par les usagers ?

P. CURTIUS-LANDRAUD

Nous avons emprunté pour cela. Sur nos recettes, nous sommes conscients que 2016 et 2017 vont être fragiles même si l'Etat pallie à nos difficultés. Nous allons devoir faire des choix et des arbitrages jusqu'au bout. Mais derrière, tous nos investissements vont payer.

Y. CHAMBERT

Est-ce que la création de la communauté de communes au-dessus de la commune ne donne pas une capacité d'emprunts plus importants ?

O. PEVERELLI

De projet oui, pas d'emprunt. Si on prend le cinéma, la commune a gardé le différentiel de fonctionnement, la commune continue à le supporter. De ces 45 000 euros, Rhône Helvie ne nous en pas fait cadeau. Par contre l'investissement et le développement du fonctionnement a été porté par la Communauté de Communes Rhône Helvie.

B. NOEL

Ils sont en moins dans l'attribution de compensation.

R. COTTA

Je voudrais rajouter quelques éléments. Faute de réforme structurelles de l'Etat, ce sont les collectivités territoriales qui sont mises à la diète. Le Teil est moins riche. On est d'accord ?

O. PEVERELLI

Non, on ne peut pas dire ça ! Si nous annonçons 4,5 millions d'investissement ! L'argent on le prend où ?

R. COTTA

On s'appauvrit par rapport aux autres communes de même strate !

Y. CHAMBERT

C'est de la bonne gestion ! Notre rôle n'est pas d'endetter la commune mais de produire de la richesse ! On a eu ça juste avant nous ! La question aujourd'hui c'est d'être en capacité d'investir sans pour autant faire porter l'effort aux contribuables Teillois.

R. COTTA

On se bat sur la mixité depuis des années.

O. PEVERELLI

Donc les logements EDF répondent à ton attente ?

R. COTTA

Cela n'explique pas qu'il faut encore faire des logements sociaux !

O. PEVERELLI

Nous ne sommes pas au seuil des 20 % de logements sociaux. C'est arithmétique : si on faisait autant de logements sociaux que de logements résidentiels, on ne payerait pas l'amende ! Et c'est faux la commune ne fait pas autant de logements sociaux que de logements résidentiels. Si on n'arrive pas à arriver au taux des 20 %, c'est parce qu'en contrepartie il y a de la construction résidentielle et 400 habitants de plus !

R. COTTA

En attendant, il y a quand même, l'Etat qui compense par rapport aux revenus modestes ! Pour l'instant les chiffres montrent qu'on n'est pas à un niveau très élevé. Et je voudrais ajouter que nous sommes pauvres : le versement du FPIC. Et donc ce que j'ai dit est mis en avant. Il y aura une baisse de 1 point d'impôt, voir 2 points de baisse par an. Par le biais des baisses de dotations on sera impacté d'une façon ou d'une autre.

O. PEVERELLI

Comment ?

R. COTTA

On aura une baisse d'1 point = 30 000 euros et donc par rapport aux baisses de dotations de l'Etat en moins par an.

O. PEVERELLI

Je n'ai pas compris ?

Y. CHAMBERT

Si on voulait compenser, il faudrait augmenter les impôts.

O. PEVERELLI

Donc en plus, pas en moins ?

R. COTTA

Oui, pardon.

O. PEVERELLI

Ce serait ton choix mais ce n'est pas le nôtre. Ce qui était appelé à corps et à cri par les élus, c'était la solidarité entre les communes. Est-ce que vous trouvez que des communes, avec moins d'habitants que nous, aient 6 fois plus de produits fiscaux issus des entreprises que nous ? Les plus riches reversent aujourd'hui aux plus pauvres, c'est ce qui était demandé à tous les élus. Nos dotations globales baissent mais la régulation est faite par les fonds de solidarité. C'est une vision nouvelle et moderne. La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est devenue obsolète et il faudra aller sur autre chose. Ces nouvelles solidarités sont essentielles. La DSR sera plus importante que celle de l'année dernière car là aussi il y a eu une réforme.

R. COTTA

La politique gouvernementale n'est pas solidaire. C'est un impact pour Villeneuve de Berg.

O. PEVERELLI

Non ce n'est pas dit.

R. COTTA

En ce qui concerne le contournement du Teil. Effectivement le projet est dans les tuyaux depuis très longtemps. Qu'est-ce que le CPER change ? Si on ressort ce qui était dit par le Conseil Général l'an dernier ?

O. PEVERELLI

Oui depuis 40 ans et les tuyaux étaient bouchés. Tu remettais en cause les financements. Donc je t'avais apporté la preuve que c'était acté au niveau du Conseil Général. Je me suis engagé à tenir mes engagements. Manuel Valls m'a promis de le mettre dans le CPER et il a tenu sa promesse. Ca y est c'est signé et nous avons les financements. A l'heure où on doute des élus c'est une belle promesse tenue !

Y. CHAMBERT

Et le giratoire de La Sablière ?

O. PEVERELLI

C'est à l'intérieur aussi. Dans le CPER, ça s'appelle Giratoire de La Sablière / Contournement du Teil.

R. COTTA

Et les acquisitions foncières ?

O. PEVERELLI

Cela avance et si vous le souhaitez Jean-Paul MICHEL vous fera des comptes rendus régulièrement.

R. COTTA

Je suis étonnée que vous ne parliez plus du MacDo.

O. PEVERELLI

J'ai signé la demande de permis de construire au mois de septembre et il sera accordé fin mars début avril. Idem pour Intermarché et Bricomarché.

O. PEVERELLI

On n'est pas devenu riche ; volonté de réaliser des investissements d'où cessions de terrains (rendus constructibles) qui viennent améliorer les choses.

2 - Bail Location Gérance - Restaurant Bar « l'Harmonie »

Depuis juillet 2014, le restaurant bar « Le Volcanic » est inexploité en raison de l'abandon des gérants pour raisons médicales. Différentes candidatures à la reprise de ce commerce ont été étudiées, et des entretiens ont permis de retenir les candidats les plus aptes à prendre le relais.

Considérant le projet de développement et d'exploitation présenté par les candidats retenus et les travaux nécessaires pour rouvrir dans les meilleures conditions, il est proposé de passer un bail de location gérance pour une ouverture au 1^{er} Mars 2015.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Présentation validation du bail.

T. JOANNAIS

Manque l'ouverture le dimanche. Indispensable de le notifier dans le bail !

B. NOEL

Volonté que le bar soit ouvert le dimanche : c'est prévu un engagement clair dans les clauses.

Il est à noter que pour des raisons de cohérence d'exploitation, la dénomination « Le Volcanic » sera remplacée par « L'Harmonie ».

Vote à l'Unanimité

3 - Marchés Publics de la Restauration Scolaire et du Portage à Domicile - Groupement de commandes

A compter du 1^{er} Septembre 2015, le nouveau marché public de la restauration scolaire sera effectif pour la confection et la fourniture des repas des trois cantines des écoles publiques maternelles et primaires de la ville. Pour information, le nombre annuel de repas s'élève à plus de 45 000 unités.

En parallèle, le marché public actuel sur le Portage à Domicile du service du Centre Communal d'Action Sociale arrive à terme début juin 2015, et il va faire l'objet d'un avenant pour le prolonger jusqu'au 31 Août 2015. Pour information, le nombre annuel de repas livré s'élève à 10 000 unités.

En effet pour des raisons de mutualisation de moyens entre la Commune et le CCAS, il a été décidé de faire un groupement de commandes concernant ces marchés publics. La Commune sera donc désignée comme coordonnateur du groupement durant la procédure d'appel d'offres.

Il est précisé que les deux marchés sont distincts juridiquement du fait que les entités signataires sont deux personnes morales différentes. Il sera possible d'attribuer les marchés à la même entreprise comme à deux entreprises différentes.

Les deux marchés auront une durée de 1 an, renouvelable deux fois de manière expresse, à compter du 1^{er} Septembre 2015.

J. DURAND

Présente la délibération, en insistant sur le fait des exigences mentionnées dans le futur contrat, notamment pour le portage des repas à domicile.

R. DELHOMME

Le marché public oblige à une concurrence plus large, mais j'espère que le Conseil Général répondra nécessairement à l'appel d'offre, pour le service public qu'il procure.

O. PEVERELLI

Le collègue a souhaité que l'on lance ce type de marché, c'est pour y répondre.

Vote à l'Unanimité

4 - Pays d'Art et d'Histoire - Convention de gestion et bail de location

En 2011, quatre communautés de communes regroupées dans le Syndicat Mixte du Vivarais Méridional(SMVM), ont obtenu le Label Pays d'Art et d'Histoire délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication. Le syndicat avait son siège depuis lors au sein de locaux appartenant à la Communauté de Communes DRAGA qui assurait également la gestion administrative et financière. Pour des raisons liées aux locaux à la demande de la DRAGA, le SMVM a été obligé de quitter les lieux et a été en recherche d'un point de chute pour établir son nouveau siège.

La Commune du Teil a été approchée, et les locaux annexes à l'hôtel de ville ont convenu pour accueillir les services du syndicat. Il convient donc de délibérer pour le bail de location et sur les modalités financières liées à la gestion administrative et financière du syndicat par du personnel communal, à savoir le service des Finances et des Ressources Humaines.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Présente : ravis de les accueillir et de profiter des ressources s'y affèrent.

B. NOEL

4 communautés : label d'Etat : Le Teil rassemble !

P. CURTIUS-LANDRAUD

Projet direct plus facile de discuter avec eux pour nos futurs projets d'aménagement des zones centre-ville et La Violette.

O. PEVERELLI

La rénovation urbaine : on profitera de leur savoir.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Idem pour la Charte Paysagère.

O. PEVERELLI

2 choix en lice sur l'implantation Bourg Saint Andéol et nous : leur choix a été clair.

Vote à l'Unanimité

5 - Questions Financières Diverses

Vote à l'Unanimité

II - Urbanisme et Travaux

1 - Projet d'aménagement d'un espace artistique et culturel - Garibaldi et Temple - Demande de subvention du Conseil Général de l'Ardèche

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 23 Juin 2014, il avait été approuvé une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche sur le projet d'aménagement d'un espace artistique et culturel sur le Temple et ses abords.

Le dossier n'ayant pu être étudié sur l'exercice 2014, le Conseil Général demande une nouvelle délibération pour une étude sur l'année 2015.

Il est rappelé que ce projet s'inscrit dans le cadre de la concertation avec les riverains et l'association De l'Aire sur le devenir de l'emprise libérée par la démolition de l'îlot Garibaldi, en particulier, et sur la rue Kléber. Ainsi le Temple rénové pourrait devenir un lieu de créations artistiques et culturelles, et les abords, des lieux de diffusion de ces créations.

Un premier avant-projet sommaire fait toujours état d'une estimation de 1 050 000 € HT.

R. COTTA

Sur le projet Garibaldi : logique sur une majorité de Teillois sur la rénovation du Temple et sur Le Volcanic : le projet culturel ne dépend pas que du quartier Kléber mais bien de l'ensemble de la population.

O. PEVERELLI

Propositions qui seront proposées en Conseil Municipal. Concertation. Aussi sur La Violette : ouverte à tous les Teillois.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Il nous faut aller chercher des financements et au moins de la concertation aura lieu rapidement.

P. TOLFO

Nous avons fait des démarches pour aller chercher des financements, notamment à la Fondation de France.

O. PEVERELLI

Le grenier à sel s'inscrit aussi dans la liste supplémentaire.

Vote à l'Unanimité

2 - Dossier de mise en sécurité du site du Joncas - Subvention du Ministère de l'Intérieur

Suite à la visite de Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, un dossier de mise en sécurité du site du Joncas lui a été remis en sollicitant une subvention auprès de son ministère. Le montant total des travaux s'élève à 250 000 € HT, et l'aide demandée porte sur la somme de 125 000 €, soit 50 % du total.

Afin de boucler le dossier de demande de subvention, il est nécessaire de délibérer en ce sens.

M. FAISSE

Présente la délibération.

E. MICHELON

Joncas : plateformes avec accrobranche : location et convention, nous sommes sur le détail du projet.

M. SCHMITT

Le bâtiment peut-il être réutilisé ?

M. FAISSE

Il fait partie du projet.

Vote à l'Unanimité

3 - Règlement Local de Publicité - Nouvelle prescription.

Question reportée à un Conseil Municipal ultérieur.

4 - Travaux de séparation des eaux pluviales des eaux usées - Subvention à l'Agence de l'Eau

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2009, fait ressortir que les réseaux d'eaux usées se mettent très rapidement en charge lors de pluies mensuelles, car l'ensemble du système d'assainissement n'est pas encore en réseau séparatif. Cette mise en charge des réseaux d'assainissement se traduit par un déversement des effluents pollués directement dans le milieu récepteur, par le biais de différents déversoirs d'orage, ce qui est contraire à la réglementation, et fait l'objet d'une injonction de l'Agence de l'Eau de se mettre en conformité.

Afin de résoudre ce problème, le Schéma Départemental d'Assainissement impose de réaliser la séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les secteurs du Teil encore en assainissement unitaire. Le montant des travaux de la première tranche est estimé à 600 000,00 € H.T, et il est donc nécessaire de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % des travaux, soit une subvention de 180 000 euros.

M. FAISSE

Il en reste à faire, mais on continue le programme de remplacement et nous continuons à améliorer les rues du Teil en même temps.

Vote à l'Unanimité

5 - Acquisition Parcelles BE n° 345 et 346 Rue du Roury - Consorts DalBianco et Laville

Dans le cadre du réaménagement des espaces situés aux abords du Foyer Alice Avon et d'un passage le long de la voie ferrée débouchant au droit du pont de Rue Vincent Touchet, des négociations ont été réalisées avec les différents propriétaires fonciers.

Il est donc proposé d'acquérir la parcelle BE n° 345 de 180 m² appartenant à Monsieur Antoine DAL BIANCO pour un montant de 2 500 euros et la parcelle BE n° 346 de 162 m² appartenant à Monsieur Alain LAVILLE pour un montant de 2 268 euros.

Vote à l'Unanimité

6 - Acquisition Parcelle BI n° 297 Rue Alphonse Daudet - Mme Denise Roux

Dans le cadre de l'élargissement de la Rue Alphonse Daudet, il est nécessaire de régulariser l'acquisition d'une parcelle cadastrée BI n° 297 de 33 m² appartenant à Madame Denise ROUX pour un montant de 100 euros.

Vote à l'Unanimité

7 - Cession de 6/7^{ème} des parcelles cadastrées A n° 95 et 159 - Consorts Rohr et Chamontin

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal l'accord trouvé avec Mesdames CHAMONTIN et RHOR pour l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de protection immédiat de la source de Charonsac. Pour finaliser cet accord, la commune doit céder, à Mesdames Eliane CHAMONTIN et Claudette RHOR, les 6/7^{ème} des parcelles A n° 95 et 159 provenant de la procédure de bien sans maître initiée par le commune.

Étant donné la nature du terrain ainsi que le caractère non constructible de la zone dans laquelle il se trouve, et conformément à l'accord conclu en juillet 2011, la commune propose aux propriétaires énoncés ci-dessus de leur céder les 6/7^{ème} des parcelles A n° 95 et 159 au prix de l'euro symbolique.

Vote à l'Unanimité

III - Personnel

1 - Modification du Tableau Théorique des Effectifs

Dans le cadre des avancements de grade annuels suite aux avis des Commissions Administratives Paritaires du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche réunies fin novembre 2014, il convient de modifier le tableau théorique des effectifs en créant les postes correspondants aux nouveaux grades et en supprimant ceux relatifs aux anciens à compter du 1^{er} Mars 2015.

Les avancements de grade sont consécutifs à des évolutions statutaires classiques, au titre de la promotion interne, ou suite à des réussites à des examens et concours. Le nombre de bénéficiaires d'avancements de grade moyen annuel est de l'ordre de 5 agents.

Vote à l'Unanimité

IV - Divers

1 - Délégation Générale de Compétences donnée au Maire - Compléments

Par délibération du 14 Avril 2014, il avait été approuvé la délégation générale de compétences donnée au Maire conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales.

Les services de la Préfecture ont interpellé les communes ayant délibéré sur le sujet et ont demandé que certains alinéas de l'article du code soient plus précis sur des montants ou des champs d'intervention afin de sécuriser la délégation et d'éviter tout risque de contentieux.

Considérant que la rédaction de l'article L 2122.22 du CGCT n'est pas d'une clarté ou d'une précision exemplaire, il convient de suivre les conseils des services de la préfecture et de préciser les alinéas suivants :

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; Cet alinéa est supprimé dans la mesure où tous les tarifs font l'objet d'une délibération spécifique.

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Cet alinéa est supprimé dans la mesure où tous les emprunts font l'objet d'une délibération spécifique.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; Cet alinéa est supprimé dans la mesure où toute délégation du droit de préemption fait l'objet d'une délibération spécifique.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les affaires la concernant et devant toutes les juridictions administratives, pénales et civiles;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros.

Tous les autres alinéas sont maintenus dans leur rédaction initiale.

Vote à l'Unanimité

O. PEVERELLI

Il est demandé un additif à l'ordre du jour avec une délibération portant sur la protection fonctionnelle du Maire et du Directeur Générale des Services.

Vote à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.